

Industrie Forestière

[Français]

L'AGRICULTURE**ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LES SOURCES
D'APPROVISIONNEMENT DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET
SUR LES PRIX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question d'une extrême urgence.

Je propose, appuyé par le député de Bellechasse (M. Lambert):

Que le gouvernement prenne les dispositions immédiates afin d'examiner les sources d'approvisionnement des grandes chaînes d'alimentation, des importations de viande, le contrôle des prix par les cartels, le prix des grains de provende, bref, tous les aspects d'une situation qui n'a rien de réjouissant pour les citoyens canadiens.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE**LE BESOIN DE MESURES POUR LE RELANCEMENT DE
L'INDUSTRIE FORESTIÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT**

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais présenter, aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion relative à une question urgente et pressante se rapportant à l'industrie du bois d'œuvre.

A la suite de mesures d'économie appliquées à l'étranger par nos associés commerciaux traditionnels, pour lutter contre l'inflation et en raison du climat très peu favorable dans lequel l'industrie du bois d'œuvre doit exercer ses activités chez nous, à cause des taux d'intérêt élevés et du coût exorbitant des terrains viabilisés, l'industrie de l'exploitation forestière et de la fabrication du bois de construction, un des piliers de la stabilité économique de notre pays, n'a plus la marge qu'il faut pour assurer la rentabilité de ses opérations. Étant donné les très nombreuses mises à pied que cette situation a entraînées dans tout le pays, et la fermeture complète de nombreuses usines qui ont causé des torts irréparables à des douzaines de petites industries et municipalités dans tout le Canada, je propose, avec l'appui de député de Kootenay-Ouest:

Que la Chambre ordonne au gouvernement, et en particulier au ministère de l'Industrie et du Commerce, de lui présenter immédiatement des mesures visant à empêcher l'effondrement total de l'industrie forestière et de l'usinage des bois d'œuvre.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement. Celle-ci ne peut être mise en délibération sans le consente-

[M. l'Orateur.]

ment unanime des députés. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut être mise en délibération.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES FINANCES**LA SUPPRESSION DE LA TAXE SUR LES VÊTEMENTS—
L'OCTROI DES AVANTAGES AU CONSOMMATEUR**

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Celui-ci a dit hier que le ministre de la Consommation et des Corporations lui avait assuré que tous les magasins de vêtements avaient réduits leurs prix suite à la suppression de la taxe de vente sur les vêtements. Étant donné que le ministre de la Consommation et des Corporations a dit qu'il faisait tout simplement une étude-pilote et que l'on n'a pas encore procédé à une vérification minutieuse, j'aimerais demander au ministre des Finances s'il confirme sa déclaration ou si c'est simplement la mémoire lui a fait défaut?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, ma mémoire n'est pas infaillible. Je pense toutefois avoir dit hier que mon collègue m'avait donné l'assurance qu'il procéderait à des vérifications dans tous les secteurs concernés pour s'assurer que la diminution de la taxe de vente se répercute sur le prix à la consommation. C'est ce que j'ai déclaré hier au député, je pense.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances. Je lui ai demandé s'il avait reçu l'assurance que le ministre avait effectivement contrôlé ce qui se passait et que tous les prix reflétaient vraiment cette réduction de taxe. J'ai compris hier qu'il n'avait pas reçu cette garantie, mais en lisant le *hansard* aujourd'hui, je m'aperçois qu'il a dit l'avoir reçue. En raison d'une déclaration ultérieure du ministre de la Consommation et des Corporations, je trouve cette contradiction difficile à accepter. Je demande donc au ministre des Finances s'il a bien reçu du ministre de la Consommation et des Corporations l'assurance qu'il a dit avoir reçue hier.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Ce que j'ai dit, c'est que mon collègue m'a assuré que le contrôle serait exercé. Je n'ai encore reçu aucun résultat et je ne peux donc dire au député si la réduction de la taxe de vente a déjà été transmise au consommateur. Tout dépend du rapport que je recevrai du ministre de la Consommation et des Corporations.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire. Je ne veux pas m'attarder sur le sujet, mais le ministre a dit avoir reçu une assurance qu'en réalité il n'avait pas.